

# POWER FAP 250

## Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 21/11/2012

Date de révision: 13/03/2015

Remplace la fiche: 12/09/2014

Version: 3.0

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identification de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit. : POWER FAP 250 CONDITIONER  
Code du produit : 66107  
Groupe de produits : Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d 'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation par le consommateur  
Spec. d 'usage industriel/professionnel : utilisation non dispersive  
Utilisation dans un système fermé  
Catégorie fonction ou usage : Lubrifiants et additifs

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Sphertech Europe

8 rue des entrepreneurs

59124 Escaudain

[contact@sphertech-europe.com](mailto:contact@sphertech-europe.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence : (0) 1 40 05 48 48

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	Hopital Fernand WIDAL		+33 (0)1 40 05 48 48

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Asp. Tox. 1 H304

Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des phrases H: voir section 16

##### Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xn; R20

R52/53

Texte complet des phrases R: voir section 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]



Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger.

Composants dangereux :

Huile de base - non spécifié

Mentions de danger (CLP) :

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) :

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
P102 - Tenir hors de portée des enfants

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un

# POWER FAP 250

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

médecin  
P331 - NE PAS faire vomir  
P405 - Garder sous clef  
P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions locales/régionales/nationales/internationales.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Huile de base - non spécifié	(n° CAS) 64742-55-8 (Numéro CE) 265-158-7	~ 75	Non classé
2-Ethylhexyl nitrate	(n° CAS) 27247-96-7 (Numéro CE) 248-363-6	1 - 15	Xn; R20/21/22 N; R51/53 R44 R66
Hydrocarbons, C11-C13, Isoalkanes, <2% aromatics	(n° CAS) 90622-58-5 (Numéro CE) 292-460-6	1 - 10	Xn; R65 R66
Kérosène : solvant naphta aromatique lourd	(n° CAS) 64742-94-5 (Numéro CE) 265-198-5 (Numéro index) 649-424-00-3	0,1 - 1	Xn; R65 N; R51/53 R66 R67
2-Ethylhexan-1-ol	(n° CAS) 104-76-7 (Numéro CE) 203-234-3 (N° REACH) 01-2119487289-20	0,1 - 0,5	Xn; R20 Xi; R36/37/38
Methylcyclopentadienyl manganese tricarbonyl	(n° CAS) 12108-13-3 (Numéro CE) 235-166-5	0,1 - 0,5	T+; R26 T; R24/25 Xi; R38 N; R50/53

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Huile de base - non spécifié	(n° CAS) 64742-55-8 (Numéro CE) 265-158-7	~ 75	Asp. Tox. 1, H304
2-Ethylhexyl nitrate	(n° CAS) 27247-96-7 (Numéro CE) 248-363-6	1 - 15	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Aquatic Chronic 2, H411
Hydrocarbons, C11-C13, Isoalkanes, <2% aromatics	(n° CAS) 90622-58-5 (Numéro CE) 292-460-6	1 - 10	Asp. Tox. 1, H304
Kérosène : solvant naphta aromatique lourd	(n° CAS) 64742-94-5 (Numéro CE) 265-198-5 (Numéro index) 649-424-00-3	0,1 - 1	STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
2-Ethylhexan-1-ol	(n° CAS) 104-76-7 (Numéro CE) 203-234-3 (N° REACH) 01-2119487289-20	0,1 - 0,5	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
Methylcyclopentadienyl manganese tricarbonyl	(n° CAS) 12108-13-3 (Numéro CE) 235-166-5	0,1 - 0,5	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 2 (Dermal), H310 Acute Tox. 1 (Inhalation:dust,mist), H330 Skin Irrit. 2, H315 STOT RE 1, H372 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Textes des phrases R,-H- et EUH: voir section 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Mesures de premiers secours pas nécessaires.  
Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.  
Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.  
Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.

# POWER FAP 250

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/lésions après ingestion	: Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Brouillard d'eau. Mousse. Poudre. Produit chimique sec.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
--------------------------	---

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
--------------------------	---

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour rétention	: Contenir et recouvrir les grandes quantités répandues en les mélangeant à des solides granulés inertes.
Procédés de nettoyage	: Détergent. Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant sable, sciure de bois, kieselguhr.
Autres informations	: Les épandages peuvent être glissants. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Éviter toute exposition inutile. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.
Température de manipulation	: < 40 °C
Mesures d'hygiène	: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage	: < 40 °C
Lieu de stockage	: Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: Les emballages destinés au grand public doivent être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants et d'une indication tactile de danger.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

# POWER FAP 250

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

2-Ethylhexyl nitrate (27247-96-7)		
UE	IOELV TWA (ppm)	1 ppm 8h

Methylcyclopentadienyl manganese tricarbonyl (12108-13-3)		
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,2 mg/m <sup>3</sup> 8h (EH40 - UK - 2002 Europe) - Skin
UE	IOELV STEL (mg/m <sup>3</sup> )	0,6 mg/m <sup>3</sup> 15 min (EH40 - UK - 2002 Europe) - Skin
Autriche	MAK (mg/m <sup>3</sup> )	0,2 mg/m <sup>3</sup>
Autriche	MAK Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	0,4 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	0,2 mg/m <sup>3</sup>
Bulgarie	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup> 8h
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	0,2 mg/m <sup>3</sup>
Grèce	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,2 mg/m <sup>3</sup>
Grèce	OEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	0,6 mg/m <sup>3</sup>
Espagne	VLA-ED (mg/m <sup>3</sup> )	0,2 mg/m <sup>3</sup>
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,2 mg/m <sup>3</sup>

: Selon les données de ACGIH TLV, une concentration de 5 mg/m<sup>3</sup> d'huile (brouillard d'huile) (8 heures de travail par jour) n'est pas néfaste.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Lunettes de protection. Gants.



Protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

Protection de la peau et du corps : Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des voies respiratoires : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Respirateur anti-vapeurs organiques agréé.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide huileux.
Couleur	: Jaune-brun.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 128 °C @ ASTM D93
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 867 kg/m <sup>3</sup> @15°C
Solubilité	: Produit peu soluble, restant en surface des eaux.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 9 mm <sup>2</sup> /s @ 40°C
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

# POWER FAP 250

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. acides. Bases.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

#### 2-Ethylhexyl nitrate (27247-96-7)

DL50 orale rat > 10000 mg/kg

DL50 cutanée lapin > 5000 mg/kg

#### Kérosène : solvant naphta aromatique lourd (64742-94-5)

DL50 orale rat > 2500 mg/kg

DL50 cutanée lapin > 2000 mg/kg

#### Methylcyclopentadienyl manganese tricarbonyl (12108-13-3)

DL50 orale rat 58 mg/kg

DL50 cutanée lapin 140 mg/kg

CL50 inhalation rat (mg/l) 247 ppb 1h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Kérosène : solvant naphta aromatique lourd (64742-94-5)

CL50 poissons 1 < 10 mg/l 96h

CL50 autres organismes aquatiques 1 < 10 mg/l 72h (Algae)

CE50 Daphnia 1 < 10 mg/l 48h

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### POWER FAP 250

Persistance et dégradabilité Insoluble dans l'eau, donc très peu biodégradable.

# POWER FAP 250

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### **Kérosène : solvant naphta aromatique lourd (64742-94-5)**

Persistance et dégradabilité Intrinsèquement biodégradable.

#### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **12.6. Autres effets néfastes**

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Indications complémentaires : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

### **SECTION 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

#### **14.1. Numéro ONU**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

#### **14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Non applicable

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Non applicable

#### **14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

##### **14.6.1. Transport par voie terrestre**

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### **14.6.2. Transport maritime**

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### **14.6.3. Transport aérien**

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### **14.6.4. Transport par voie fluviale**

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

### **SECTION 15: Informations réglementaires**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

##### **15.1.1. Réglementations EU**

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

##### **15.1.2. Directives nationales**

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **15.2. Evaluation de la sécurité chimique**

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **SECTION 16: Autres informations**

# POWER FAP 250

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### Autres informations

: Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

### Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 1 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 1
Acute Tox. 2 (Dermal)	Toxicité aiguë (dermique) Catégorie 2
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (dermique) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 2
Skin Irrit. 2	corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
STOT RE 1	Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H310	Mortel par contact cutané
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R20	Nocif par inhalation
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R24/25	Toxique par contact avec la peau et par ingestion
R26	Très toxique par inhalation
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
R38	Irritant pour la peau
R44	Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
N	Dangereux pour l'environnement
T	Toxique
T+	Très toxique
Xi	Irritant

# POWER FAP 250

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

---

Xn

Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*